

N°	MOIS	ANNEE
03	FEVRIER	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt-deux, le 10 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.
Les débats sont retransmis en vidéo.

Étaient présents : M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MR DE LA ROCHE, MME COURREGE, MME SCHMIT, MME MURET, MME CLEMENCE, MME GIMENO, M BLONDEAU

Étaient absentes : Mme PATIN, Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	2 février 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	2 février 2022

Objet : Vote d'une subvention exceptionnelle au SIFAA

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les statuts du SIFAA,
- Vu** la délibération N° 5 du SIFAA du 5 avril 2018 portant sur la fiscalisation de la participation communale de la commune d'Autouillet
- Vu** la délibération N° 3 du SIFAA du 2 décembre 2021 portant sur le montant de la participation communale des communes d'Autouillet et Auteuil le Roi
- Vu** la situation financière actuelle du SIFAA,
- Vu** le lien social prépondérant que préserve la salle des fêtes entre les communes d'Autouillet, Auteuil Le Roi et les administrés des dites communes,
- Vu** la crise sanitaire liée au COVID19 nous obligeant à fermer la salle temporairement depuis le 17 mars 2020 et jusqu'à ce jour en fonction des annonces gouvernementales
- Vu** le manque à gagner engendré par ces fermetures temporaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

D'octroyer au SIFAA une subvention exceptionnelle de 8 000 € pour pallier le déficit de crédits, notamment à l'investissement.

Dit que la dépense se fera sur le budget primitif 2022 de la commune, à l'article 6574

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Madame le Maire d'Autouillet, aux élus du SIFAA et à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON